

RECTORAT DE LILLE Département des Examens et Concours DEC 3.1

1 rue Edouard Herriot 59000 Lille

Mél : alice.warin1@ac-lille.fr

Tél:03.28.37.16.34

FICHE DE RÉ INSCRIPTION

Session 2024-2025

MATHÉMATIQUES

CONSTRUCTION DU NOMBRE

0

0

 - Arrêté du 4-5-2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF - Circulaire du 19-5-2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF
Je soussigné(e), demande ma ré inscription au CAFIPEMF (cocher les cases concernées)
NOM de naissance :
Date et lieu de naissance : Adresse personnelle : Tél :
Courriel:
Corps : Fonction(s) remplie(s) sur ce poste : Établissement : Adresse complète du poste occupé : Circonscription :
Art. 10. – Les candidats non admis ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 points sur 20 à l'une des deux épreuves peuvent conserver, à leur demande, le bénéfice de cette note pour la session d'examen suivante, y compris en cas de changement d'académie. Ils en font le choix au moment de leur réinscription.
Je souhaite conserver le bénéfice de la note obtenue pour :
o l'épreuve 1 – note :/20

Textes de références

Première épreuve dans le cadre d'un aménagement (art. 6 de l'arrêté)

ACTIVITÉS LANGAGIÈRES

Première épreuve

FRANÇAIS

o Directeur d'école déchargé de classe

l'épreuve 2 - note : ____/20

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

ÉCOLE MATERNELLE

0

ou

Conseiller pédagogique faisant fonction

ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	FRANÇAIS	 MATHÉMATIQUES
ÉCOLE MATERNELLE	 ACTIVITÉS LANGAGIÈF 	RES O CONSTRUCTION DU NOMBRE

Seconde épreuve (*)					
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	0	FRANÇAIS	0	MATHÉMATIQUES	
ÉCOLE MATERNELLE	0	ACTIVITÉS LANGAGIÈRES	0	CONSTRUCTION DU NOMBRE	

(*) Selon le choix précédemment opéré par le candidat pour le niveau et le domaine d'enseignement lors de la première épreuve d'admission, l'enseignant observé sera choisi dans un autre niveau (maternelle versus élémentaire) et conduira un temps d'enseignement dans un autre domaine d'enseignement (français ou activités langagières versus mathématiques ou construction du nombre) cf. circulaire du 19 mai 2021.

Détails des épreuves

Première épreuve

- séquence 1 : observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat (60 minutes)
- séquence 2 : entretien immédiatement consécutif à la séquence 1 (60 minutes)

Seconde épreuve (se déroule dans un délai d'un mois après la 1ère épreuve)

- séquence 1 : observation en classe d'un instituteur ou professeur des écoles par le candidat en présence du jury (60 minutes) ;
- séquence 2 : analyse immédiatement consécutive à la séquence 1 par le candidat avec l'instituteur ou le professeur des écoles en présence du jury (30 minutes) ;
- séquence 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 ;
- séguence 4 : entretien du candidat avec le jury (60 minutes).

La page de garde est à télécharger à l'adresse suivante : http://www1.ac-lille.fr/ Onglet : Concours, métiers, RH, rubrique : « certifications »

PIÈCES A JOINDRE

- Arrêté de titularisation (est à réclamer à la DSDEN, si nécessaire);
- Arrêté d'affectation :
- État des services établi dans l'ordre chronologique avec début et fin de fonction pour chaque poste occupé en précisant la quotité de service. L'état des services est disponible sur l-prof ;
- Attestation de visite-conseil de l'IEN de circonscription.

Α		le
Sig	gnature du candidat	